

RESOLUTION SUR LA SITUATION EN ANGOLA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-deuxième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 21 au 23 juin 1995,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Angola,

Notant avec satisfaction les récents progrès réalisés dans la mise en oeuvre du protocole de Lusaka,

Ayant entendu les explications données par le Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola sur l'évolution de la situation générale, particulièrement la décision politique de confier au Dirigeant de l'UNITA les responsabilités de Vice-Président,

Exprimant sa gratitude aux pays qui envoient leurs troupes, tout comme à ceux qui apportent d'autres genres de contributions à la troisième mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III),

1. **SALUE** l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 976/95 qui institue l'UNAVEM III et en appelle aux Nations Unies pour accélérer le déploiement des forces de maintien de la paix en Angola de façon à consolider le processus;
2. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et en particulier pour avoir respecté effectivement le cessez-le-feu, ouvert les routes et procédé au déminage du pays, assuré la libre circulation des personnes et des biens ainsi que la libération des prisonniers;
3. **EXPRIME EN OUTRE** sa satisfaction concernant la rencontre du 6 mai 1995 entre le Président de la République de l'Angola, Son Excellence M. José Eduardo Dos Santos, et le Chef de l'UNITA, Dr. JONAS MALHEIRO SAVIMBI, rencontre dont les résultats ont renforcé la confiance des angolais et de la communauté internationale dans le processus de paix et de réconciliation nationale;

4. **SE FELICITE** de la décision prise par le Gouvernement angolais et **LOUE** en particulier les efforts déployés par le Président José Eduardo Dos Santos en acceptant que le Chef de l'UNITA soit membre du Gouvernement, ce qui contribuera à la consolidation du processus de paix et à la réconciliation nationale en Angola;
5. **EXHORTE** le Chef de l'UNITA M. Jonas Savimbi à maintenir la volonté politique qu'il a manifestée au cours de la rencontre de Lusaka et à collaborer étroitement avec le Chef de l'Etat;
6. **ENCOURAGE** le Gouvernement angolais et l'UNITA à persévérer dans leurs efforts en vue d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du protocole de Lusaka;
7. **SALUE** les efforts déployés par S.E. le Président Chiluba, le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies M. Alioune Blondin Beye et les trois Etats observateurs dans le cadre de la poursuite du processus de paix en Angola, ainsi que ceux des pays voisins, en particulier la Zambie, qui continuent à apporter leur contribution à la recherche de la paix et de la réconciliation nationale en Angola;
8. **SE FÉLICITE EN OUTRE** des efforts déployés par la délégation ministérielle africaine qui a été envoyée à New York en février 1995 pour participer à la session du Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'Angola pour manifester le soutien total de l'Afrique au processus de paix en Angola;
9. **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres de l'OUA et au reste de la communauté internationale pour qu'ils apportent une assistance humanitaire et un appui matériel, technique et financier au Gouvernement de la République de l'Angola afin d'assurer la réintégration sociale des réfugiés tout comme la mise en oeuvre du programme de reconstruction nationale;

10. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de suivre de près le processus de mise en oeuvre du protocole de Lusaka et de continuer à oeuvrer, en collaboration avec le Secrétaire Général des Nations Unies et son représentant spécial en Angola, en cherchant tous les voies et moyens permettant à l'OUA d'appuyer les efforts des Nations Unies en vue d'assurer la stabilité, la paix durable et la réconciliation nationale en Angola.